

## COMMUNE DE MONTCOY - ARRETE 07/2022

### Réglementation de la circulation

### TRAVAUX SUR LE RESEAU ELECTRIQUE – LEVAGE POTEAU ELECTRIQUE ET RACCORDEMENT « RUE DU PAROY » - VC N° 4 de Montcoy à Guerfand » à MONTCOY

#### Le Maire de MONTCOY

Vu le code de la route ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-22, L 2122-23, L 2211-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-3, L 2213-5 ;

Vu la demande présentée par Bouygues E&S – de CUISERY (71) pour les travaux sur le réseau électrique – de levage de poteau électrique et raccordement « Rue du Paroy » - VC N° 4 de Montcoy à Guerfand à MONTCOY (71) pour le compte du SYDESL ;

Considérant qu'afin de permettre l'exécution des travaux sur la voie susnommée, il y a lieu de réglementer la circulation ;

#### ARRETE

##### Article 1

En raison des motifs susvisés, la circulation sera réglementée, à partir du 19 Septembre 2022 pendant toute la durée des travaux.

##### Article 2

Pendant cette période, la circulation sera INTERDITE « Rue du Paroy ».

##### Article 3 :

Une déviation sera mise en place.

Pour se rendre à Guerfand depuis Montcoy, les usagers devront emprunter « Rue Pierre Adrien Piguet », RD 35 « Route de Chalon », « Route du Lavoir » à Perrigny – Saint Martin en Bresse, « Route de Longbois », « Route de Perrigny », Guerfand.

Pour venir à Montcoy « Rue du Paroy du n° 4 au 13 sauf les n° 3 et 5 », les usagers devront emprunter depuis Saint Martin en Bresse RD35 « Route de Chalon », « Route du Lavoir », « Route de Longbois », « Route de Perrigny », Guerfand, « Route de Montcoy », « Rue du Paroy », Montcoy.

##### Article 4

Le stationnement de tous véhicules sera interdit pendant la durée des travaux sauf pour les engins et véhicules de chantier.

##### Article 5

La signalisation du chantier doit être conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Elle sera mise en place, entretenue et adaptée aux conditions de circulation imposées par le chantier, par l'entreprise responsable du chantier.

##### Article 6

Le Maire et les services de gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Germain du Plain
- Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Saint Martin en Bresse
- Directeur du SAMU 71.
- Bouygues E&S - Cuisery

Fait à Montcoy, le 21 Juillet 2022

